

l'ouest du Canada, le Conseil des Recherches a recommandé au gouvernement fédéral la construction d'une usine pour la transformation de ce lignite en briquettes combustibles, laquelle pourrait produire annuellement environ 30,000 tonnes de briquettes, d'une valeur calorique presque égale à celle de l'antracite. S'étant concerté avec les autorités provinciales du Manitoba et de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral a décidé de consacrer une somme de \$400,000 à cette entreprise. Une Commission, nommée le 22 août 1918, est chargée de la construction et de la direction de cette usine; cette Commission s'occupe actuellement des opérations préliminaires à la construction de cette usine, dans la province de la Saskatchewan.

Conditions du travail.—Dans le monde industriel de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis, on se préoccupe activement de tout ce qui est susceptible d'influer sur la capacité de production de l'ouvrier, par exemple la durée de son labeur quotidien, le milieu dans lequel il travaille, etc. Cette question, qui affecte dans une large mesure le bien-être de la classe ouvrière tout entière, ne saurait être résolue au Canada par les mêmes moyens employés dans les autres pays, car il faut tenir compte de certaines conditions spéciales, telles que le climat, l'alimentation, etc. Pénétré de l'importance de l'œuvre à accomplir, le Conseil des Recherches a nommé une Commission, présidée par le professeur J. J. R. Macleod, de l'Université de Toronto, pour recueillir les données de ce problème. Cette Commission s'efforcera de coordonner ses travaux avec ceux des organisations similaires existant dans les autres pays, en vue de simplifier ses recherches.

Exploitation forestière.—Afin de pouvoir attaquer résolument le problème de la reforestation dans l'est du Canada, le Conseil des Recherches a entrepris l'étude de la durée de la croissance de nos principales essences forestières, dans des sols différents et sous des conditions diverses. Les résultats déjà obtenus dans la forêt de Petewawa, où la Division Forestière du ministère de l'Intérieur s'est livrée, à la requête du Conseil des Recherches, à des investigations approfondies, serviront de base à l'élaboration d'un système d'organisation forestière spécialement adapté aux conditions climatiques de l'est du Canada et conforme aux meilleurs principes de la sylviculture. Ces expériences se continuent. Le Conseil des Recherches a soumis à la Sous-Commission du Conseil Privé des Recherches Scientifiques et Industrielles et à la Commission du Conseil Privé de Reconstruction et de Développement, un rapport concluant à la création d'un Institut National de Recherches. Ce rapport a été accepté en principe par les deux Commissions, mais aucune décision n'est encore intervenue.¹

¹On trouvera, page 656, la liste des publications du Conseil Consultatif Honoraire des Recherches Scientifiques et Industrielles, formant partie de la nomenclature générale des publications du gouvernement fédéral. Des exemplaires de ces ouvrages seront envoyés gratis, sur demande adressée au secrétaire du Conseil.